

L'Ehpad La Chesnardiere (Fougères 35) Vous propose une mission de service civique « Favoriser la vie sociale et culturelle en Ehpad »

- ♦ Dates prévisionnelles de la mission : 13 septembre 2021
- ♦ Durée de la mission : 8 mois
- ♦ Durée hebdomadaire : 28 heures
- ♦ Nombre de poste proposés : 1

Contexte général de la mission de service civique

La mission s'effectue au sein de l'EHPAD La Chesnardière à FOUGERES (Association Anne Boivent). Il s'agit d'un établissement de 70 places accueillant des personnes âgées en perte d'autonomie (hébergement permanent, hébergement temporaire, unité protégée, pôle d'activité et de soins adaptés - PASA).

Nous souhaitons faire de notre établissement un véritable lieu de vie où chacun peut trouver sa place en tant que personne adulte et citoyenne. Il s'agit bien-sûr aussi d'un lieu d'accompagnement et de soins où chaque résident doit être considéré dans le respect de son autonomie, de son intimité, de ses libertés et de ses choix.

La vie en collectivité n'est pas toujours simple et peut représenter un véritable effort pour certains. Nous sommes là aussi pour aider les personnes accueillies à s'adapter, s'intégrer, se reconnaître et être reconnu. Pour cela nous proposons des animations, des activités, des temps d'échanges, de partage en individuel ou en groupe. Et toujours dans le respect du projet de vie individualisé. Ainsi nous favorisons les liens sociaux et la participation à la vie de la collectivité et de la cité.

Sont mobilisés autour de cette objectif : l'animatrice, les équipes soignantes, les assistantes de soins en gérontologie du PASA et les bénévoles

Tâches confiées à la / au volontaire

- Proposer des temps d'accompagnement individuel : lecture, discussion, visite conviviale, sortie ...
- Co animer des activités avec l'équipe et les bénévoles : jeux, chant, gym douce, activités manuelles, anniversaires, sorties ...
- Participer aux projets de l'établissement : préparation des fêtes calendaires, repas à thème, échanges intergénérationnels, accueil d'expositions et de conférences ...

D'après le projet de loi de gestion de la crise sanitaire, le vaccin sera obligatoire pour les professionnels travaillant dans des établissements médico-sociaux à partir du 1er septembre. Le / la volontaire devra donc être vacciné avant cette date afin de mener à bien cette mission de Service Civique.

**Déposez votre candidature par mail à :
animation.chesnardiere@anneboivent.fr**